CATALOGUE DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES PROJETS TOURISTIQUES











AIDES PAR SUBVENTIONS

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE



Appel à projets touristiques

Le Département de l'Essonne propose une démarche d'appel à projets afin de favoriser l'émergence de projets qualifiant et développant l'offre de découverte touristique, culturelle et de loisirs.

Les projets proposés doivent concourir au développement de l'activité touristique portant sur la qualification et la structuration d'une offre en cohérence avec un produit touristique global et intégré au positionnement stratégique du territoire d'implantation.

Les bénéficiaires : Collectivités territoriales et EPCI, associations loi 1901, établissements publics, fondations, personnes physiques.

Les types de projet :

- Création d'une offre touristique ou qualification d'une offre existante,
- Aménagement touristique,
- Amélioration de l'accueil,
- Développement de l'accueil numérique,
- Promotion d'une offre touristique.



Aide suspendue en 2025.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE



Aide à la création et à la rénovation

Le Département de l'Essonne souligne la nécessité de structurer et de qualifier l'offre touristique essonnienne afin d'accompagner les hébergeurs vers une montée en gamme et le développement de services adaptés, de favoriser la diversification des hébergements, de soutenir les initiatives originales et différenciantes, et d'intégrer la notion de tourisme durable dans les projets de développement d'hébergement touristique.

Les bénéficiaires : Personnes physiques, collectivités territoriales et EPCI.

Les types de projet :

- Création d'un meublé, gîte ou chambre d'hôtes,
- Rénovation d'un meublé ou gîte,
- Les projets à caractère insolite sont également intégrés dans ce dispositif.



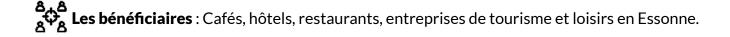
Aide suspendue en 2025.

CCI ESSONNE



France Relance Tourisme Numérique

Le dispositif fait partie des actions déployées dans le cadre du plan de relance économique national. Le principe : un conseiller de la CCI Essonne vous accompagne individuellement en évaluant vos pratiques numériques actuelles et en vous proposant un plan d'actions spécifique à vos besoins.





Intervention: Accompagnement individuel par un conseiller de la CCI Essonne, en 3 temps:

- 1. Diagnostic,
- 2. Plan d'action personnalisé,
- 3. Point étape.
- Retrouvez toutes les informations du dispositif sur : <u>www.cci.fr/actualites/le-fonds-tourisme-durable-de-france-relance</u>
- Retrouvez l'ensemble des dispositifs d'aide de la CCI Essonne : www.essonne.cci.fr/solutions-prefiltrees

PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

Accompagnement des porteurs de projet dans la mise en place d'une offre de tourisme durable



L'objectif de cette aide est d'apporter un soutien aux prestataires touristiques et porteurs de projet qui contribuent au développement et à la mise en place d'une nouvelle offre de tourisme durable sur le Parc naturel régional.

Les bénéficiaires: Hôtels, résidences hôtelières, centres de séminaires avec hébergement, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, restaurants.

Les types de projet :

- Projets de transformation digitale,
- Création, extension, modernisation de la structure,
- Prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion et limitation de l'empreinte écologique.



Contact: Mariannick DUMAZEAU - m.dumazeau@parc-naturel-chevreuse.fr / 01 30 52 09 09

Retrouvez toutes les informations du dispositif sur :

www.parc-naturel-chevreuse.fr/le-fonctionnement/les-aides/11-tourisme

PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

Aménagement, restauration et équipement des chemins de randonnées



L'objectif de cette aide est de contribuer à la découverte du territoire et du développement touristique par le réseau de chemins et de sentes rurales.



Les bénéficiaires : Communes et intercommunalités.



Les types de projet :

- Aménagement et restauration de chemins,
- Acquisition de chemins ou d'emprises,
- Réalisation d'itinéraires en boucle : aménagement de sentier de découverte / naturel / culturel, développement des liaisons douces.

Montant de l'intervention :

- Aménagement et restauration de chemin : 50 % à 80 % du montant du projet avec un plafond d'aide de 45 000 € maximum.
- Acquisition de chemins ou d'emprises : 80 % du coût d'acquisition sur l'estimation des Domaines avec un plafond d'aide de 15 000 € maximum.
- Aménagement de sentier de découverte / naturel / culturel : 80 % du montant du projet avec un plafond d'aide de 50 000 €.
- Développement des liaisons douces : 70 % du montant HT avec un plafond d'aide de 90 000 € maximum.



Le projet doit se situer sur le périmètre du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.



Contact: Baptiste PERRIN - b.perrin@parc-naturel-chevreuse.fr / 01 30 52 12 43

Retrouvez toutes les informations du dispositif sur : www.parc-naturel-chevreuse.fr/le-fonctionnement/les-aides/11-tourisme

PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS



Aide à la création et à la rénovation d'hébergement touristique durable

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Charte, le Parc naturel régional du Gâtinais français souhaite encourager le développement d'hébergements touristiques ruraux qui s'inscrivent dans une démarche environnementale, d'économie circulaire, sociale, d'ancrage territorial, et en cohérence avec les valeurs du Parc.



ಕ್ಕಿಸಿ ಸಿ Les bénéficiaires :

Toute commune du parc, EPCI ou syndicat porteur de projet de création, de rénovation d'hébergement touristique rural, toute personne, microentreprise ou entreprise de moins de 10 salariés ou de moins de 10 autoentrepreneurs (TPE, SCI...) porteuse de projet de création, de rénovation d'hébergement touristique rural, toute association à vocation touristique porteuse de projet de création, de rénovation d'hébergement touristique rural.



Les types de projet :

Rénovation ou création d'un hébergement touristique.



Montant de l'intervention :

Le montant de l'aide financière attribuée est défini sur devis. Le taux appliqué est calculé sur la base du montant HT des devis.

Type d'hébergement		Gîte rural	Gîte de groupe	Chambre d'hôtes	Camping
Statut du porteur de projet	Taux	Plafond			
Particulier, entreprise ou association	80%	13 000€	17 000€	14 000€	17 000€
Commune, EPCI ou Syndicat	50% à 80%	15 000€	19000€	16 000€	19 000€



- Le projet doit se situer sur le périmètre du Parc naturel régional du Gâtinais français,
- L'aide est conditionnée à l'appartenance au réseau Valeurs Parc du Gâtinais français ou à l'engagement de suivre les conseils suggérés par la chargée de mission attractivité du Parc en vue d'intégrer le réseau dans les deux ans suivant l'ouverture de l'hébergement.



Contact: Cassandre LAFONT - c.lafont@parc-gatinais-francais.fr / 01 81 85 06 44

REGION ÎLE-DE-FRANCE



Fonds régional pour le tourisme

La Région aide les collectivités et les professionnels du tourisme à créer, développer et digitaliser l'offre touristique. Et cela, tout en les incitant à contribuer à la transition durable de la Destination Paris Île-de-France.

AAB AB Les bénéficiaires :

Collectivités locales et leurs groupements, entreprises privées, entreprises publiques locales (SEM, SPL), établissements publics, associations loi 1901, fondations, syndicats mixtes d'aménagement et de gestion.

Les types de projet :

- Projets de transformation digitale,
- Création, adaptation et développement de l'offre d'activités et de loisirs ainsi que renforcement de la sécurisation des sites touristiques et des visiteurs,
- Digitalisation de l'offre touristique pour accélérer la transformation numérique et favoriser l'innovation.
- Création d'offres d'hébergements touristiques durables contribuant à l'enrichissement de l'offre touristique régionale,
- Soutien aux évènements gastronomiques d'envergure régionale.

Montant de l'intervention :

- 30 % maximum des dépenses éligibles avec majoration de 20 % maximum si le projet possède une forte dimension durable ou s'il est situé dans une zone de reconquête économique (ZRE).
- 50 % maximum des dépenses éligibles pour les évènements d'envergure régionale avec un plafond de 20 000 €.

Contacts: Bruno LE CORRE - bruno.le-corre@iledefrance.fr / 01 53 85 59 33 Lucile CHARDIN - lucile.chardin@iledefrance.fr Jéromine LIGNIER - j.lignier@essonnetourisme.com / 01 64 97 95 10

(i) Retrouvez toutes les informations du dispositif sur :

www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/fonds-regional-pour-le-tourisme

ADEME



Développer le Vélotourisme

Grâce au programme « Développer le vélotourisme », l'ADEME aide à financer équipements et services plébiscités par les touristes à vélo ainsi que la réalisation d'études.

ద్దిద్ది _దర్గు Les bénéficiaires :

Offices de tourisme, sites touristiques, haltes fluviales, collectivités, chefs de fil d'un comité d'itinéraire, entités représentant l'ensemble des territoires traversés (si dans le cadre d'un itinéraire).

Les types de projet :

- Référencement à la marque « Accueil Vélo »,
- Implanter des aires de services le long des itinéraires :
 - des emplacements de stationnement vélo (à minima 5 pour être Accueil Vélo)
 - des bornes de recharge VAE
- des bornes de gonflage
- des bornes de réparation
- des bornes multifonction
- des consignes à bagages sécurisées
- Réalisation d'études ayant pour objectifs :
 - Accélérer la réalisation des tronçons identifiés au schéma national / régional,
 - Améliorer la mise en sécurité des itinéraires existants,
 - Renforcer l'attractivité des véloroutes existantes.

Intervention financière :

- Dans le cadre du référencement Accueil Vélo et de la création d'aire de services : 55 % du montant HT avec un plafond en fonction de la taille de l'aire de services.
- Dans le cadre de la réalisation d'étude : 70 % du montant HT avec un plafond de 35 000 €.



- La durée maximale de réalisation d'un projet est de 18 mois.
- Pas de co-financement possible.
- Dispositif par appel à projet avec calendrier à respecter.



Contact : Mohamedou BA, référent Essonne – mohamedou.ba@ademe.fr / 01 49 01 45 69

(i) Retrouvez toutes les informations du dispositif sur : <u>developper-velotourisme.ademe.fr/</u>

ADEME

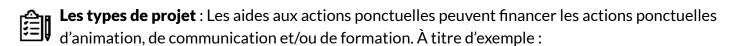


Aides aux actions ponctuelles

Pour faire évoluer les mentalités et les comportements, l'ADEME peut soutenir les actions en faveur de la transition écologique : l'aide aux actions ponctuelles d'animation, de communication et/ou de formation.



Les bénéficiaires : Entreprises, collectivités/administrations ou association.



- Formation/sensibilisation: analyse des besoins, conception de modules, animation de sessions.
- Communication: réalisation d'outils, diffusion d'info, création de sites internet, organisation d'événements.
- Animation: mobilisation d'une cible, dissémination de solutions, structuration d'une filière, organisation de trophées/labels.

Ne sont éligibles les actions :

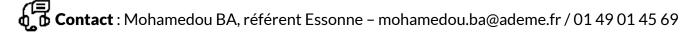
- Portées par les entreprises pour leur compte,
- Déjà démarrées.



Montant de l'intervention: jusqu'à 70 % selon le type d'actions



- Le champ ou périmètre du projet doit rentrer dans les domaines d'intervention de l'ADEME.
- Le versement de cette aide dépend des orientations et de la stratégie de chaque Direction Régionale.
- Sous réserve de budget disponible. Les montants d'aide peuvent aussi varier en fonction du contexte régional : priorités régionales, cofinancement de partenaires, disponibilités



Retrouvez toutes les informations du dispositif sur : agir.ademe.fr/aides-financieres/2025/aides-aux-actions-ponctuelles

AIDE PAR INVESTISSEMENT / PRÊT

ÎLE-DE-FRANCE TOURISME ET TERRITOIRES



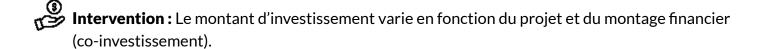
IDF Tourisme & Territoires est une société d'investissement immobilier créée par la Région Île-de-France en complément de son accompagnement de la filière tourisme.

Les bénéficiaires : Propriétaires exploitants dans les domaines suivants :

- Hôtellerie et résidences hôtelières,
- Hôtellerie de plein air,
- Parcs de loisirs,
- Tourisme fluvial,
- Tiers lieux de tourisme et de loisirs.

Les missions:

- Soutenir les acteurs : apporter du conseil au porteur de projet.
- Transformer les actifs : investir dans la remise à niveau et la transformation des actifs immobiliers.
- Développer une offre : soutenir les projets innovants et éco-responsables.



Contact: Marc RIGAUD - mrigaud@idf-invest-territoires.fr / 06 75 86 74 71

Retrouvez toutes les informations du dispositif sur : idf-invest-territoires.fr/investisseur-tourisme-ile-de-france/

BANQUE DES TERRITOIRES CAISSE DES DÉPOTS



Investir dans les équipements et hébergements touristiques

La Banque des Territoires investit dans les hébergements, équipements touristiques et services numériques qui renforcent l'attractivité des territoires.

1. Les hébergements touristiques

ಕ್ಕಿಸಿ ಜಿಳ್ಡಿ Les bénéficiaires :

Opérateurs exploitants confirmés, opérateurs exploitants du tourisme social et solidaire, propriétaires privés ou publics, aménageurs, promoteurs.

Les types de projet :

- Les hébergements touristiques de toute nature et de tout positionnement : auberges de jeunesse, hôtellerie, hôtellerie de plein air, résidences de tourisme, villages vacances,
- Les hébergements touristiques du secteur du tourisme social et des vacances pour tous.

intervention :

- Intervention en neuf, en réhabilitation lourde ou pour une extension,
- Co-investissement minoritaire en fonds propres ou quasi-fonds propres,
- Bail commercial de long terme ferme,
- Construction sécurisée avec garanties afférentes,
- Recours à la dette bancaire.
- Actionnaire dans la gouvernance,
- Projets intégrant les enjeux du tourisme durable et de la transition écologique et énergétique : audit énergétique du bâtiment, certification immobilière ambitieuse et labellisation de l'exploitation.



Liquidité de l'actif ou des parts à horizon indicatif 7-10 ans.

2. Les équipements touristiques de loisirs, culturels et de bien-être

ద్మిది _దార్డి Les bénéficiaires :

Opérateurs exploitants confirmés, collectivités concédantes, porteurs de projets associés à un opérateur exploitant confirmé (propriétaires privés ou publics, aménageurs, promoteurs partenaires d'un opérateur...).

Les types de projet :

- Les équipements sportifs et événementiels,
- Les parcs à thèmes,
- Les ports de plaisance,
- Le patrimoine et la culture,
- Le thermalisme et les offres de bien-être.

Intervention:

- Intervention en neuf, en réhabilitation lourde ou pour une extension,
- Co-investissement minoritaire en fonds propres ou quasi-fonds propres,
- Bail commercial de long terme ferme,
- Construction sécurisée avec garanties afférentes,
- Recours à la dette bancaire,
- Actionnaire dans la gouvernance,
- Projets intégrant les enjeux du tourisme durable et de la transition écologique et énergétique : audit énergétique du bâtiment, certification immobilière ambitieuse et labellisation de l'exploitation.

Contacts:

Guillaume DUEZ - guillaume.duez@caissedesdepots.fr / 07 87 96 55 81

Périmètre d'intervention : CA de l'Étampois Sud Essonne, CC des 2 Vallées, CC du Dourdannais en Hurepoix, CC Entre Juine et Renarde.

Julien SIMON – julien.simon@caissedesdepots.fr / 06 30 81 29 77

Périmètre d'intervention: CC du Val d'Essonne, CA Val d'Yerres Val de Seine, EPT 12, CA Grand Paris Sud.

Charlène DEXMIER - charlene.dexmier@caissedesdepots.fr / 06 31 30 19 05

Périmètre d'intervention: CC du Pays de Limours, CA Communauté Paris-Saclay, Cœur d'Essonne Agglomération.

(i) Retrouvez toutes les informations du dispositif sur : <u>www.banquedesterritoires.fr/produits-</u> services/investissement/financement-projets-equipements-hebergements touristiques

BPI FRANCE



Prêt tourisme

Le Prêt Tourisme est destiné au secteur du tourisme dans son ensemble. Il finance les actifs matériels et immatériels au sein de programmes de développement, modernisation, mise aux normes, rénovation, équipement, ainsi que les opérations de transmission, y compris croissance externe (acquisition de fonds de commerce ou achat de titres).



AA Les bénéficiaires :

TPE-PME-ETI de l'hôtellerie, de la restauration, du bien-être, du voyage et des transports touristiques, villages vacances, musées ou infrastructures touristiques de divertissement et autres parcs de loisirs.



Les types de projet :

- Les investissements immatériels : dépenses de communication, de recrutement et de formation, coûts de mise aux normes ou de rénovation, notamment dans une démarche écoresponsable, etc.
- Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement générée par le projet de développement.
- Les investissements corporels à faible valeur de gage : équipements, matériels, mobiliers, etc. et notamment ceux liés à une démarche de développement durable ou de transformation digitale.
- Les opérations de transmission : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération.
- Besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle.



Montant d'intervention : De 50 000 € à 5 000 000 € avec taux fixe et frais de dossier (0,4 % du montant du prêt).



- Le bénéficiaire doit être en mesure de recevoir une aide d'État relevant du régime « de minimis ».
- L'emprunteur doit être en exploitation depuis +3 ans OU avoir été créé pour la reprise d'un établissement de +3 ans OU avoir été créé par un groupe bénéficiaire en exploitation depuis +3 ans.
- Le Prêt Tourisme est prioritairement associé à un financement extérieur : apport en capital, apport en quasi fonds propres, concours bancaires de 2 ans minimum, financement participatif (crowdfunding).



Contact: Thomas FERNET - thomas.fernet@bpifrance.fr / 06 30 69 08 05

(i) Retrouvez toutes les informations du dispositif sur : tourisme.bpifrance.fr/Financement

AIDES DES INTERCOMMUNALITÉS DE L'ESSONNE

Certaines intercommunalités proposent des dispositifs d'accompagnement financier. Cela peut être des aides ciblées « Tourisme » ou encore des dispositifs indirects mais dont les porteurs de projets touristiques peuvent se saisir.

Communauté de communes du Pays de Limours

Dispositif:	Objectifs:
Création ou développement des entreprises : prévisionnel d'activités	• Financement par la CC Pays de Limours du prévisionnel financier par un cabinet d'expert-comptable du territoire intercommunal.
Création ou développement des entreprises : immatriculation	• Possibilité de prise en charge financière partielle de l'immatriculation de l'entreprise (sur critères), par un cabinet d'expert-comptable du territoire CCPL.

Contact: Fanny ROUARD - f.rouard@cc-paysdelimours.fr / 06 71 07 10 27

Communauté de communes du Val d'Essonne

Dispositif: Fonds de concours: projets relatifs au petit patrimoine touristique	Objectifs: • Mettre en valeur le petit patrimoine touristique du territoire, • Encourager et récompenser les actions de restauration, de sauvegarde		
	et de mise en valeur du petit patrimoine local afin de sensibiliser les communes, les habitants et les touristes à ce patrimoine, • Renforcer l'identité patrimoniale du territoire et renforcer ainsi l'identité touristique du Val d'Essonne.		
Fonds de concours : projets relatifs développement durable	 Accompagner les communes dans la transition énergétique et écologique, encourager l'émergence de projets innovants et renforcer l'identité durable du Val d'Essonne. 		

Bénéficiaires: ensemble des communes de l'intercommunalité

Contact: tourisme@ccvalessonne.com / 01 64 93 21 20

À noter

L'ensemble des intercommunalités de l'Essonne, dans le cadre de leur compétence en développement économique, propose un accompagnement pour les dispositifs d'Initiative Essonne et de la Région Île-de-France ou encore des formations professionnelles avec la CCI et CMA Essonne via des conventions passées :

- Prêt d'honneur à taux 0 d'Initiative Essonne,
- Aides et appels à projets de la Région Ile-de-France à destination des entreprises (aide à la création et au développement, innovation, transition écologique, numérique, etc.),
- Offre de formations professionnelles financées, en partenariat avec la CCI Essonne et la CMA Essonne.

Ce document est téléchargeable sur :

pro.essonnetourisme.com

Pour une demande de renseignement sur les aides financières :

Jéromine Lignier - 01 64 97 95 10 j.lignier@essonnetourisme.com







